Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_223-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_223

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_223-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_223

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- Mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium Mozart, du Centre Culturel Jacques-Duhamel, au profit des listes candidates aux élections municipales 2026

L'adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2144-3 ;
Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitaines de Lyon, des conseillers de Paris, des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon, Marseille et portant convocation des électeurs ;

Considérant que les élections municipales ont lieu les 15 mars et le 22 mars 2026 pour les communes concernées par un second tour ;

Considérant que l'article L.2144-3 du code général des collectivités territoriales prévoit les conditions de mise à disposition des locaux communaux au profit d'associations ou partis politiques qui en font la demande ;

Considérant qu'en vertu de ce même article, « le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation » ;

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition l'auditorium Mozart, du Centre Culturel Jacques Duhamel,à titre gracieux, pour une réservation par tour d'élection, au profit de chaque liste qui se présentera aux élections municipales 2026 de Vitré ;

Considérant que cette mise à disposition devra être sollicitée auprès des services du Centre Culturel ;

Considérant que la mise à disposition se fera sous réserve de la disponibilité de la salle ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la mise à disposition de l'auditorium Mozart, du Centre Culturel Jacques Duhamel, à titre gracieux, pour une réservation par tour d'élection, au profit de chaque liste candidate aux élections municipales 2026 de Vitré.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
VITRÉ Porte de Bretagne
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.